

# Vous pensez obtenir un remboursement d'impôt?

Il est tentant de se payer des vacances ou un plus grand écran de télévision, mais pourquoi ne pas plutôt faire travailler votre argent pour vous?

Investissez dans votre avenir en affectant ce remboursement à votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif. Votre épargne fructifiera à l'abri de l'impôt et vous obtiendrez une économie d'impôt supplémentaire l'année prochaine.

Pour placer votre remboursement dans votre REER collectif en ligne, vous n'avez qu'à ouvrir une session dans votre compte à l'adresse **manuvie.ca**.

